



Association pour l'information et la Prévention dans le domaine de l'Audition

Paris, 3 mars 2015



Journée nationale de l'audition

Interview exclusive de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, réalisée par l'Association JNA à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition.

1/ Quelle place occupe la santé auditive dans votre politique de santé ?

Le bruit figure parmi les principales nuisances ressenties par les Français dans leur vie quotidienne. La qualité de l'environnement sonore est une préoccupation de mon ministère. Nous abordons la question de la santé auditive à la fois en termes de prévention, de dépistage et de limitation des nuisances.

La santé auditive se traduit de façon concrète dans ma politique. Ma volonté est d'élargir la protection de la population contre les expositions sonores pouvant engendrer des dommages parfois irréversibles. Le dépistage doit être précoce car plus on attend, moins les prothèses auditives sont efficaces. Je pense en particulier aux jeunes qui sont exposés à des niveaux sonores de plus en plus élevés. Des dispositions seront introduites dans ce sens dans le projet de loi de santé.

2/ Un certain fatalisme règne encore dans la gestion de la perte de l'audition. Ce comportement est coûteux pour la collectivité et projette les individus dans une avancée en âge difficile, pensez-vous que vous puissiez impulser une nouvelle dynamique auprès des médecins, des professionnels de santé et plus globalement des Français ?

Une dynamique de prévention et de sensibilisation auprès du public comme auprès des professionnels est possible et nécessaire.

Le Gouvernement soutient activement l'action d'associations de référence en matière de prévention des risques auditifs, telles que le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition), la Semaine du Son, Agi-Son ou encore Audition Solidarité. Les actions que nous menons, en collaboration avec les associations et les Agences régionales de santé, doivent être poursuivies pour atteindre nos objectifs auprès du jeune public.

Nous devons continuer l'effort d'information sur les troubles de l'audition. Par des habitudes simples, comme ne pas écouter de la musique trop fort, des dégâts peuvent être évités. Je tiens également à rappeler que de nombreuses informations essentielles sur la perte d'audition sont mises à disposition sur le site ecoute-ton-oreille.com



Association pour l'information et la Prévention dans le domaine de l'Audition

3/ Quelles sont selon vous les actions et messages que les acteurs de terrain, mobilisés dans la campagne, pourraient relayer ?

Le message, c'est de protéger son audition dès le plus jeune âge. C'est essentiel pour conserver toutes ses capacités. Ecouter de la musique est formidable, pourquoi prendre le risque de ne pas pouvoir en profiter tout au long de sa vie ? Mon objectif n'est pas d'interdire, il est de sensibiliser. Ce qui compte, c'est de faire comprendre aux enfants, aux adolescents et aux parents, comment fonctionne notre oreille et quels sont les risques encourus, afin de favoriser des comportements sains.

4/ Concernant la santé auditive des enfants, vous avez annoncé réfléchir à interdire l'accès aux salles de spectacles bruyantes aux enfants de moins de 6 ans, qu'en est-il aujourd'hui de votre décision ?

L'exposition à des niveaux sonores élevés pendant la jeunesse peut conduire à une fragilité qui apparaîtra à un âge plus avancé. Cela justifie une attention particulière portée au cas des établissements accueillant un jeune public, accompagné ou non d'adultes.

A la suite d'un avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), le Conseil National du Bruit (CNB) a œuvré avec les acteurs concernés par les expositions du public à des niveaux sonores élevés pour décliner concrètement les recommandations du HCSP. Celui-ci propose entre autres des recommandations particulières pour les enfants. Par exemple, concernant les spectacles qui leurs sont destinés, il est recommandé de respecter un niveau sonore plus faible que celui préconisé pour les autres spectacles et de prévoir des messages de sensibilisation à destination des enfants et des parents.

5/ Selon les différentes études 1 jeune sur 5 souffrirait de troubles de l'audition et 1 jeune sur 2 serait sujet à des acouphènes permanents ou passagers, que pensez-vous proposer pour protéger les adolescents et jeunes adultes, futurs seniors ?

Le dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant fait appel à la compétence de l'ensemble des professionnels de santé à leur contact. C'est pourquoi nous œuvrons à la fois pour un dépistage précoce des troubles de l'audition et pour une limitation de l'exposition à des niveaux sonores élevés.

En collaboration avec le ministère chargé de l'environnement, nous travaillons pour fixer un niveau sonore maximal à ne pas dépasser dans les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée. Une modification de la réglementation est en cours de réflexion afin de mieux prendre en compte l'exposition du public, avec le souci de protéger l'oreille des enfants.



Association pour l'information et la Prévention dans le domaine de l'Audition

6/ L'arrêté de mai 2014 est une avancée pour les bénéficiaires de la CMU souffrant de pertes de l'audition nécessitant le port d'aides auditives. Quelles mesures envisagez-vous pour les millions de Français souffrant de pertes de l'audition et qui ne bénéficient pas d'une bonne couverture santé faute de revenus suffisants ? Est-ce que tous les Français souffrant de perte de l'audition sont égaux devant la possibilité de s'appareiller, pourtant un acte de santé ?

L'accès aux soins de tous est une priorité pour laquelle je me suis engagée dès mon arrivée à la tête de ce ministère. Je ne peux me résigner à ce que des Français soient en difficulté pour se soigner correctement dans notre pays. Notre objectif est de garantir une meilleure prise en charge des audioprothèses, en réduisant le reste à charge pour les patients. C'est pourquoi le projet de loi de santé prévoit la mise en place d'un tarif social pour les prothèses auditives pour les bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Cette mesure permettra de limiter les prix pratiqués pour des soins coûteux. Nous étudions également la possibilité d'une évolution de la nomenclature relative à la prise en charge des appareils électroniques correcteurs de surdit .

7/ Les diff rentes  tudes fran aises montrent que la surdit  non g r e est un facteur aggravant du vieillissement. Or, dans le domaine de la sant  publique, les derni res ann es de vie sont les plus co teuses. Quelles mesures pourriez-vous envisager pour favoriser un vieillissement positif ?

La fr quence des troubles auditifs s'accro t avec l' ge, particuli rement   partir de l' ge de 50 ans. Mais cela peut  tre acc l r , en particulier   cause de l'exposition excessive   des sons intenses. Les mesures de pr vention doivent donc contribuer   r duire et   retarder l'apparition de ces troubles auditifs. Lorsqu'un d ficit auditif est identifi  chez un s nior, sa prise en charge est essentielle.

Les troubles sensoriels peuvent avoir un impact important sur la qualit  de vie. Le « bien vieillir » fait l'objet depuis plusieurs ann es d'un programme d'information. L'incitation   des bilans ORL n'est pas oubli e dans les conseils aux personnes  g es. Ce programme se poursuit, en collaboration avec les caisses de retraite.

De nouvelles mesures de pr vention sont envisag es dans le cadre du projet de loi d'adaptation de la soci t  au vieillissement. Il s'agit notamment d'inciter au d pistage entre 55 et 65 ans.

8/ La surdit  constitue une « barri re relationnelle » rendant difficile les rapports familiaux et l'accompagnement professionnel des a n s. Cette « barri re » engendre une souffrance psychologique. Est-ce que vous songez   int grer la surdit  et la souffrance psychologique associ e dans les d bats visant   favoriser un accompagnement dans leur parcours de soins ?

Presque une personne atteinte de surdit  sur deux fait  tat de souffrance psychologique. Face   cette d tresse, l'appareillage auditif ne permet pas de corriger tous les probl mes. Ce constat est partag  par l'ensemble des acteurs et le d bat a lieu sur les solutions qui doivent  tre apport es.



Association pour l'information et la Prévention dans le domaine de l'Audition

Je tiens compte de la souffrance de ces personnes. Elle nécessite d'être prise en charge aussi précocement que possible. Cela doit d'ailleurs être le cas pour tout problème entraînant un risque de perte d'autonomie. C'est également tout l'enjeu de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui vise à prévenir et à retarder la perte d'autonomie, au plan individuel et collectif. Cette loi est un engagement fort du Gouvernement. Elle se traduit par de réelles marges de manœuvre pour le volet **anticipation** et prévention.

9/ Depuis plusieurs années, nos enquêtes d'opinion réalisées avec l'Institut Ipsos, lors de chacune des éditions de notre campagne, montrent invariablement qu'un Français sur deux n'a jamais fait contrôler son audition. Ne pourrait-on pas imaginer un contrôle auditif plus élargi et généralisé, proposé au public, par exemple dans les CPAM ou autres Centres de prévention santé présents dans chaque région. L'événement Journée Nationale de l'Audition permettrait alors de relayer l'information et de délivrer un message de prévention, lui-même relayé par les médias.

Je tiens à rappeler que le dépistage des troubles auditifs est déjà proposé dans le cadre des examens périodiques proposés aux assurés sociaux du régime général. Il est totalement pris en charge par l'Assurance Maladie à partir de 16 ans et peut être demandé par tous les assurés dans le réseau des 85 centres d'examen de santé (CES).

De la même manière, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) propose un dépistage auditif lors des « instants santé », qu'elle propose à ses assurés de 16 et 74 ans. Le régime social des indépendants propose un dépistage aux séniors en partenariat avec l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition). Dans son programme de prévention des risques professionnels, il attire l'attention sur les risques auditifs. De plus en plus de personnes atteignant l'âge de la retraite relèvent donc d'une offre de dépistage de la surdité. Nous devons continuer dans cette voie.